

**FOAMGLAS®****FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-sept.-2021

Version 1

**Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**
1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® Finish 2,5 SUISSE

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00131

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Adhésifs
- For professional use

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning (Schweiz) AG
Schöngrund 26
6343 ROTKREUZ
T +41 (0)41 798 07 07
F +41 (0)41 798 07 67

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com

Site Internet www.foamglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftlinjen/Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety) Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information Centre/Beaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7) +353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre) Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378

Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjoneneGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage



Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

This cement product has been processed by a reduction agent to decrease chromium VI to < 0.0002% so skin sensitization (H317) is not applicable.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	1 - < 10	Skin Irrit 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	1 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Informations supplémentaires**

UFI: NEYU-CEDW-Q41E-KTAK1

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux**

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Contact avec la peau

- Rincer immédiatement au savon et à grande eau
- Enlever les vêtements contaminés
- Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin

Contact oculaire

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Consulter immédiatement un médecin

Ingestion

- NE PAS faire vomir
- Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau
- Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

- L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée
-
- L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire
-

- Provoque une irritation cutanée
- Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite.
-
- Provoque de graves lésions des yeux
- PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES PERMANENTES

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
- Jet d'eau (brouillard)
- Mousse résistant à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre d'extinction sèche

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Ininflammable. Non combustible. Produits dangereux résultant de la décomposition. Oxydes d'azote (NO_x).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Éviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Évacuer le personnel vers des zones sûres
- Rester en amont du vent
- Avoid breathing dust

Pour les secouristes

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Have procedures in place for emergency decontamination

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau
- Recueillir le produit répandu

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

- Stop leak if safe to do so.
- Endiguer
- Nettoyer rapidement en balayant ou en passant un aspirateur
- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Empêcher le produit de pénétrer les égouts
- Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Référence à d'autres rubriques**
- Voir la section 8 pour plus d'informations
 - Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Éviter le rejet dans l'environnement

Remarques générales en matière d'hygiène

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- Wash thoroughly before eating or drinking.
- Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

- Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- Do not store near incompatible materials (see Section 10)

Matériaux d'emballage

- Keep in properly labeled container

Matières incompatibles

- Eau
- Acides
- Métaux
- Gives off hydrogen by reaction with metals. (Al, Zn, Cu, ...).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (1 - < 10)		5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (alveolar fraction) STEL 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (without asbestos fibers and <1% crystalline silicas), alveolar dust)	
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³			TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (1 - < 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)			TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de)	TWA: 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³

1305-62-0 (1 - < 10)		STEL 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³	
Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)	TWA: 6 mg/m ³				TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (1 - < 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³			
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (1 - < 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	MAC: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ciment portland 65997-15-1 (1 - < 10)	TWA: 4 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (1 - < 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TLV: 1 mg/m ³ Binding STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Douches
- Systèmes de ventilation
- Rince-oeils

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire

- Wear safety glasses with side shields (or goggles) (EN166)
- Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
- Vêtements de protection adaptés
- Chaussures ou bottes de protection
- Porter des chemises à manches longues et pantalon long
- Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
- Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
- Full face mask (EN 136), Half-face mask (DIN EN 140), Filter type A (EN 141)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement
- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	~ 12	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	1,3 kg/m ³	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	négligeable	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	Pas de réactivité connue
------------	--------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	N°.
Sensibilité aux décharges statiques	N°.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	• Eau • Acides • Métaux • Gives off hydrogen by reaction with metals. (Al, Zn, Cu, ...).
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
--	---

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit

Inhalation	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Risque de lésions oculaires graves. PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES PERMANENTES. Irritant pour la peau. En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.
Contact oculaire	
Contact avec la peau	
Ingestion	
Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
 ETAmél (voie orale) 7,340.00 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Calcium (hydroxyde de)	= 7340 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rat)	

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Faible niveau de toxicité d'après les composants

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • • S50 - Ne pas mélanger avec .? • Do not mix with other wastes • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
Emballages contaminés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	• Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé • The following Waste Codes are only a suggestion: • 17 00 00, 17 01 00, 17 01 01

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le	Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales N°

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ciment portland 65997-15-1	RG 8, RG 10	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 17-sept.-2021

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité